

Image not found or type unknown



## complémentaire santé dans la pension?

Par **MARIEC**, le **08/08/2009** à **18:30**

bonjour, je suis divorcé depuis le 9 juillet 2008, mon ex mari me verse une pension pour nos 3 enfants de 495 euros, j'ai la garde des enfants, ils ne les prennent jamais; j'aimerais savoir si la somme que je verse pour la complémentaire santé de mes enfants peut être rajoutée à la pension ou si elle est comprise dans la pension; merci de votre aide; marie